

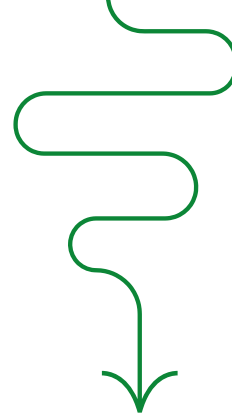
D!CRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

SATHONAY-VILLAGE 2026



Sommaire



1

Introduction

Mot du Maire	2
Qu'est-ce-que le DICRIM ?	3

2

Les risques naturels 5

Inondations	6
Mouvements de terrain	10
Feux de forêt et de végétation.....	12
Risques climatiques	16
Radon	20

3

Les risques technologiques 23

Transport de matières dangereuses	24
Risque industriel	36
Risque nucléaire	30

4

Les risques sanitaires ou humains 35

Les risques sanitaires	36
Terrorisme	38

5

Consignes générales 41

PIMS et kit 72h	42
Organisation en cas de crise.....	47
• <i>Etablissements scolaire, petite enfance</i>	
• <i>Assurance</i>	
• <i>Registre des personnes vulnérables</i>	
Numéros utiles et sites internet.....	48

MOT DU MAIRE

Chères Sathonardes, chers Sathonards,

On aimerait croire que les catastrophes n'arrivent qu'ailleurs... Et pourtant, aucune commune n'est totalement à l'abri d'un événement imprévu : intempéries violentes, inondation, incendie ou encore accident industriel à proximité.

*Plutôt que d'inquiéter, il s'agit surtout d'être prêts. C'est le sens de ce **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**. Il a été conçu pour vous informer simplement sur les risques qui existent sur la commune et vous rappeler les bons réflexes à adopter si une situation exceptionnelle devait survenir.*

*Ce document s'appuie sur les orientations des plans nationaux et départementaux de gestion de crise, notamment le **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)**, les dispositifs **ORSEC**.*

En cas de crise, chacun a un rôle à jouer. Des gestes simples, connus à l'avance, peuvent protéger vos proches, faciliter l'intervention des secours et limiter les conséquences d'un événement.

Je vous invite donc à lire ce document avec attention, à le partager autour de vous, et à le garder précieusement. Il pourrait s'avérer précieux, un jour.

Le Maire,

QU'EST-CE-QUE LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS ?

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** est un document réalisé par la mairie pour informer les habitants sur les risques naturels ou technologiques qui peuvent toucher la commune (comme les inondations, les incendies, les accidents industriels...).

Il explique :

- Quels sont les risques identifiés à Sathonay-Village,
- Ce que la commune met en place pour y faire face,
- Les moyens d'alerte,
- Et surtout, quelles sont les consignes à suivre pour se protéger en cas d'événement.

L'objectif est simple : préparer chacun à adopter les bons gestes en cas de danger, pour protéger sa vie, celle de ses proches et limiter les dégâts.

QU'EST-CE-QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur, c'est la possibilité qu'un événement dangereux (comme une inondation, un feu de forêt, un accident industriel...) se produise et cause de graves conséquences pour les personnes, les biens ou l'environnement.

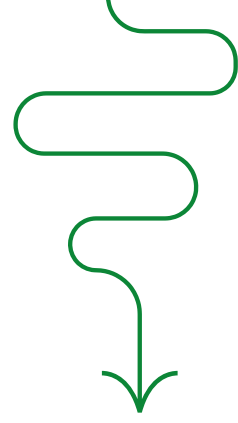
On parle de "majeur" car ce type de risque :

- Est **rare**, donc il peut surprendre,
- Mais il peut être **très grave** s'il arrive.

Il peut être :

- **Naturel** : tempête, mouvement de terrain, inondation...
- **Technologique** : accident d'usine, explosion, transport de matières dangereuses...
- **Sanitaire ou humain** : pollution, épidémie, acte de malveillance...

Même si on ne peut pas toujours empêcher ces événements, on peut s'y préparer. C'est pourquoi il est essentiel d'être bien informé.



Les risques naturels

2

Les risques naturels	5
Inondations	6
Mouvements de terrain	10
Feux de forêt et de végétation	12
Risques climatiques	20
Radon	24

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Une inondation se produit lorsque l'eau dépasse son niveau habituel et envahit des zones qui ne devraient pas être submergées.

A Sathonay-Village, des inondations peuvent se produire, principalement liées aux crues torrentielles liées au ruisseau du Ravin.

Elle peut être causée par :

- De fortes pluies tombées en peu de temps,
- Le débordement d'une rivière ou d'un cours d'eau (crue),
- **Une remontée des nappes phréatiques**,
- Le ruissellement de l'eau sur des sols imperméables,
- Une défaillance d'ouvrage (comme une digue ou un barrage).

Les inondations peuvent entraîner :

- Des dommages matériels importants (bâtiments, réseaux, véhicules...),
- Des perturbations (coupure d'électricité, routes impraticables),
- Et parfois des risques pour la vie humaine.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Planification

- **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** : Organisation des actions et des moyens à mobiliser en cas de crue.
- **PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)** : Délimite les zones inondables et encadre l'urbanisme (approbation en 1998, modifié en 1999).

Surveillance & Alerte

- **Suivi des cours d'eau** : Surveillance hydraulique avec transmission d'alerte au maire par la préfecture en cas de seuil critique atteint.
- **Système national d'alerte (depuis 2022)** : Notifications ou SMS envoyés automatiquement à la population (4G/5G ou téléphones classiques). En cas de très fortes pluies, les riverains du ruisseau du Ravin doivent évacuer.
- **Application 'Vigicrues' (depuis mars 2022)** : Vous pouvez télécharger l'application Vigicrues, gratuite et lancée par le ministère de la Transition écologique, pour être informé des risques de crue. L'application fournit :
 - Les niveaux de vigilance crues (vert/jaune/orange/rouge).
 - Des bulletins d'information et conseils de comportement.
 - Les hauteurs d'eau et débits observés.
 - Des prévisions de crues sur certaines stations.
 - Des cartes des zones inondables.

VIGICRUES

Aménagements réalisés

- 1996 : Création d'un fossé pour l'écoulement des pluies route de St Trivier.
- 2015-2019 : Travaux sur le fossé « V7 » (déroussaillage, élargissement, remodelage), financés avec le soutien de GRT Gaz.



TRAVAUX FOSSÉ "V7"



CRUES DU RAVIN (AOÛT 1973)

SOURCE : SATH'NA

LES SERRES DES
ENTREPRISES MARCON

HISTORIQUE

Des crues significatives se sont déjà produites sur le territoire de la Commune : quatre arrêtés préfectoraux reconnaissant l'état de catastrophe naturelle ont déjà été pris en 1983 (deux fois), 1996 et 2003. Ces inondations se sont accompagnées de coulées de boue et, pour celles en date de 1983, de mouvements de terrain.



Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



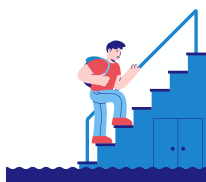
CONSIGNES

EN CAS D'INONDATIONS

AVANT



- Fermez portes, fenêtres, soupiraux et aérations



- Ne descendez pas dans les sous-sols et réfugiez vous en hauteur, à l'étage



- Coupez si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage



- Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts

PENDANT



- Ne vous engagez ni en voiture ni à pied sur une route inondée



- 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



INONDATION ?

- **AMÉNAGEZ** une zone refuge à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation
- **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains.

RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

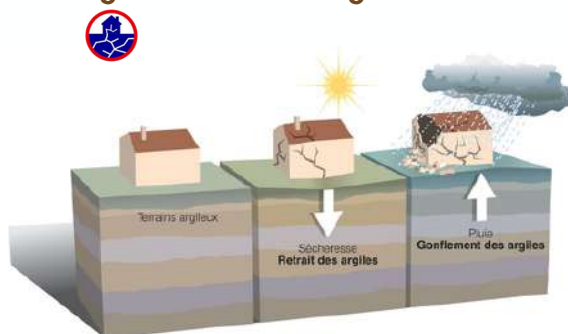
Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Les risques de mouvements de terrain sur la commune concernent principalement les glissements de terrain, les éboulements et les effondrements de chaussée.

Les principaux phénomènes d'instabilité naturelle rencontrés concernent des balms (rebords du plateau). Cependant, l'ensemble de la commune est exposé au phénomène de **retrait-gonflement des argiles**.



MESURES DE GESTION DU RISQUE

Des études géotechniques sont nécessaires pour l'obtention des permis de construire dans les zones à risques lorsqu'elles sont déclarées constructibles.



Effondrements de la falaise le long de la ligne Galoche

SOURCE : SATH'NA



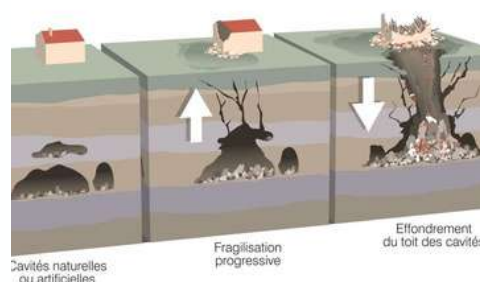
Effondrements de la chaussée, montée du Village

DÉFINITIONS

Un mouvement de terrain est un déplacement, qui peut être progressif ou brutal, du sol ou du sous-sol.

Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc...).

- **Les phénomènes lents** sont les affaissements, les tassements, les glissements et le retrait gonflement des argiles.
- **Les phénomènes brutaux** sont les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



En cas de glissement de terrain, des arrêtés de péril pourront être pris par le maire.

Les personnes concernées seront évacuées de leurs habitations et des relogements de secours pourront être proposés.

HISTORIQUE

Le long de la ligne de la Galoche (Lyon-Croix-Rousse/Trévoux), aujourd'hui disparue, une partie de la falaise s'est détachée, en face de la Halte des Combes.

« Au début des années 60, la falaise s'est effondrée faisant disparaître la grotte Saint-Laurent et ensevelissant le jardin. Cet éboulement a fait quelques victimes : la chèvre qui broutait dans le jardin et la basse-cour de la famille Ferréol. » (conférence de Sath'nâ du 15-03-2024)



CONSIGNES

EN CAS DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Évacuez l'habitation si elle est menacée



- Écartez vous au plus vite de la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas



Signalez à la mairie toute apparition d'affaissement ou d'effondrement de sol, en précisant :

- La distance des habitations et voiries les plus proches
- Les caractéristiques du phénomène (dimension en surface, profondeur, stabilité)
- Les dégâts occasionnés à l'habitation ou à la voirie

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le terme « feux de forêt » s'applique si le feu touche un boisement, un maquis, ou une garrigue d'au moins un demi-hectare et détruit une partie au moins des arbustes ou des arbres.

Les incendies concernent la forêt, mais également **de nombreuses autres formes de végétation**.

Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, champs, jardins, etc.

La France métropolitaine connaît des sécheresses de plus en plus fréquentes et sévères, qui commencent plus tôt dans l'année et durent plus longtemps. Les canicules sont de plus en plus précoces et intenses.

Alors que ces incendies touchaient historiquement surtout la moitié sud de la France, le dérèglement climatique étend désormais ce risque à d'autres régions du pays.

La période à risque débute dès les premiers jours du printemps et se prolonge en automne, à la faveur d'épisodes de canicule tardifs.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Même si le risque d'incendie de forêt à Sathonay-Village est modéré, la commune doit tout de même mettre en place certaines mesures de prévention et de gestion pour anticiper un éventuel départ de feu, surtout dans un contexte de changement climatique.

- Information de la population sur les comportements à adopter (interdiction de feux en forêt, vigilance pendant les périodes de sécheresse, etc.).
- Campagnes de sensibilisation ciblant les promeneurs, riverains et propriétaires forestiers.
- Entretien des espaces naturels
- Coordination avec les services de secours (SDMIS) et les communes voisines en cas d'incendie.
- Relais des messages de vigilance météorologique

QUELLES EN SONT LES CAUSES ?

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, des barbecues ou des feux de camp mal éteints, des brûlages de déchets, des pétards, des feux d'artifice, ou encore à des travaux générateurs d'étincelles, réalisés par des particuliers ou des professionnels.



1 feu sur 10 est causé par la foudre.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

EN CAS DE FEU DE FÔRET OU DE VÉGÉTATION



- Témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et essayez de localiser le feu



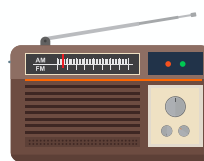
- Organisez les barbecues chez vous, sur une terrasse et loin de la végétation



- Jetez vos mégots dans un cendrier



- Mettez-vous à l'abri dans une habitation débroussaillée en attendant l'intervention des secours. La voiture n'est pas un abri sûr car elle pourrait brûler



- Restez informé de la situation et conformez-vous aux consignes des secours ou de la mairie



- Réalisez vos travaux loin de la pelouse et des herbes sèches et prévoyez un extincteur à portée de main en cas de départ de feu



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes. Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : personne voulant franchir une zone inondée, à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire... Il peut s'agir d'une tempête, d'un vent violent, de la neige, du grand froid, du verglas, de la grêle ou de la canicule.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Météo-France publie chaque jour une carte qui classe les départements français en 4 niveaux de vigilance :

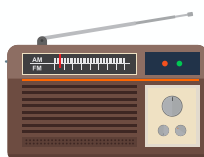
-  Pas de vigilance particulière
-  Soyez attentif
-  Soyez très vigilant
-  Vigilance absolue

-  Vents violents
-  Orages
-  Pluies, inondations
-  Canicules

Ces alertes sont relayées par tous les médias traditionnels, et sont consultables sur vigilance.meteofrance.fr.

En cas de coupure électrique, écoutez la radio fréquences :

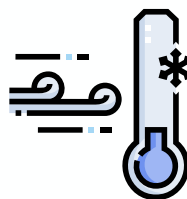
- France Inter 99.8 - 101.1
- France Info 103.4 - 105.4



TEMPÊTES



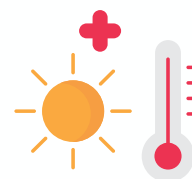
Les tempêtes se traduisent par des rafales dépassant souvent 100 km/h, pouvant provoquer chutes d'arbres, coupures d'électricité et dégâts matériels. Elles rendent les déplacements dangereux et exigent des précautions, notamment sécuriser les objets extérieurs et limiter les sorties.



GRAND FROID

Le risque d'intempéries hivernales exceptionnelles se manifeste par d'importantes chutes de neige et/ou des vagues de froid intense. Ces conditions peuvent entraîner des dangers tels que l'effondrement de structures sous le poids accumulé de la neige, la rupture de lignes électriques, ainsi que l'impraticabilité des routes.

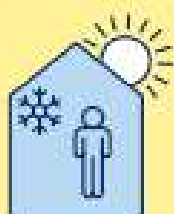
CANICULE



Le risque de canicule se définit par une période prolongée de fortes chaleurs, de jour comme de nuit, pouvant avoir de lourdes répercussions sur la santé, en particulier chez les populations les plus fragiles telles que les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



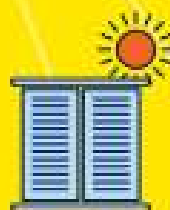
RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous
le corps**



**Fermez les volets
et fenêtres**



**Privilégiez
les activités douces**



**Mangez frais
et équilibré**



**Évitez
l'alcool**



**Prenez des nouvelles
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • [#canicule](https://twitter.com/canicule)

* Service d'urgence et d'assistance de santé en cas de canicule.
Tous les renseignements sont disponibles sur le site meteo.fr.



Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement plusieurs fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- J'évite de sortir les bébés, même bien protégés.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.
- Je ne fais pas d'efforts physiques, comme porter des objets lourds...
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115

Pour plus d'informations : <https://meteofrance.fr> ou 32 50 (2,99 € / appel + prix appel)
• www.bison-fute.gouv.fr • <https://solidarites-sante.gouv.fr> • www.santepubliquefrance.fr

VIGILANCE VENT

Comment se protéger



Je protège ma maison
et les biens exposés au vent



Je me tiens **informé**
auprès des autorités



Je limite
mes déplacements



Je prends garde aux chutes
d'arbres et d'objets



Je n'interviens pas
sur les toits



J'installe les groupes électrogènes
à l'extérieur de la maison

La Vigilance météo,

c'est Météo-France

Météo-France vous avertit des dangers météorologiques

 vigilance.meteofrance.fr



LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le radon est un gaz naturel radioactif, inodore et incolore dont l'inhalation présente un risque pour la santé. Ce gaz provenant de la désintégration de l'uranium et du radium au sein de la croûte terrestre se diffuse dans l'air et se dissout dans l'eau. Il émet des particules rayonnantes, qui une fois inhalées se logent dans les voies respiratoires et favorisent l'apparition et le développement du cancer des poumons. Le radon est considéré en France comme la seconde cause de mortalité par cancer du poulmon après le tabac. Le risque s'accroît avec le temps d'exposition et la concentration en radon de l'air.

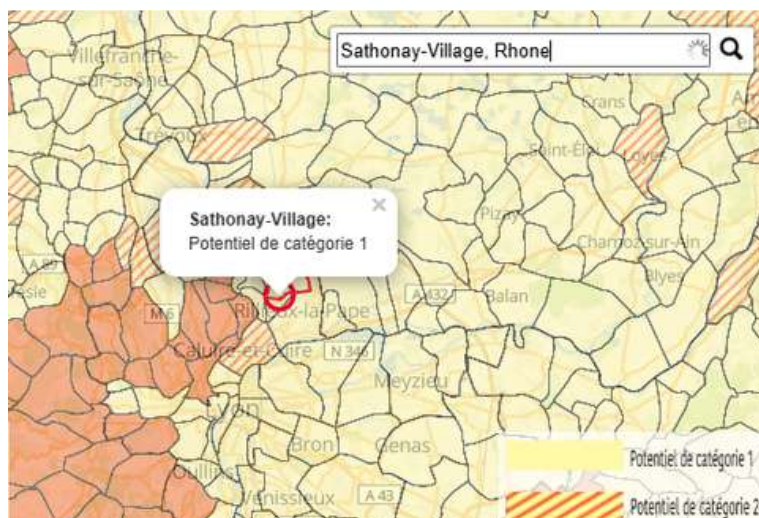


SUIS-JE EXPOSÉ AU RISQUE RADON ?

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) a cartographié le risque radon sur tout le territoire.

Sur cette carte, les communes sont classées en trois zones :

- **Zone 1** : zones à potentiel radon faible.
- **Zone 2** : zones à potentiel radon faible mais dans lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.
- **Zone 3** : zones à potentiel radon significatif. Dans les 7 000 communes concernées, qui couvrent 12,2 millions d'habitants, plus de 40 % des bâtiments dépassent 100 Bq/m³, et plus de 10 % dépassent 300 Bq/m³.



Pour connaître le niveau de radon chez soi quand on habite une commune à risque, un seul moyen : installer des dosimètres, appareils de mesure des taux de radioactivité, pendant deux mois en période de chauffe (entre mi-septembre et fin avril), de préférence dans les pièces de vie (séjour, chambres) les plus basses de la maison. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre commune, de l'Agence régionale de santé (ARS) ou de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).



CONSIGNES

EN CAS DE RADON

EMPÊCHER LE RADON D'ENTRER DANS LE BATIMENT



- Assurez-vous de l'étanchéité à l'air mais aussi à l'eau entre le bâtiment et le sous-sol et les murs

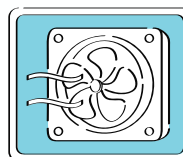


- Veillez à obturer les passages autour des gaines et au niveau des fissures du plancher et du mur

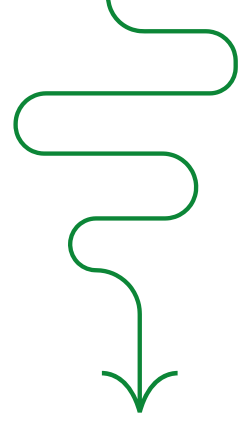
ÉVACUER LE RADON PRÉSENT



- Assurez-vous que le bâtiment possède un système d'aération qui fonctionne et permet un renouvellement d'air suffisant



- Traitez le soubassement du bâtiment (vide sanitaire, cave, dallage sur terre-plein) en le ventilant mécaniquement ou naturellement



Les risques technologiques

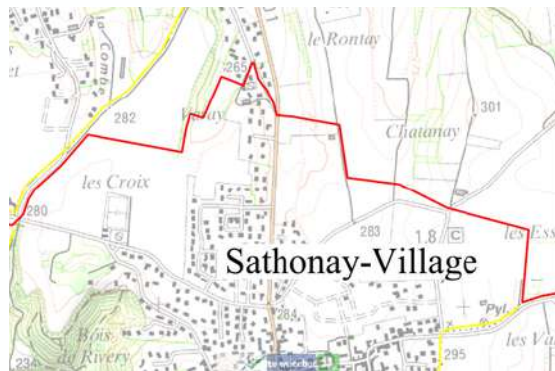
3

Les risques technologiques	27
Transport de matières dangereuses	28
Risque industriel	30
Risque nucléaire	34

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière, ferroviaire, aérienne, fluviale, maritime et par canalisation génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammables, toxiques, comburants, explosifs ou radioactifs).

La commune est concernée par le transport de matières dangereuses **par voie ferrée** et par **canalisation (gaz naturel)** traversant le quartier des Églantines.



Emplacement de la canalisation de gaz

MESURES DE GESTION DU RISQUE

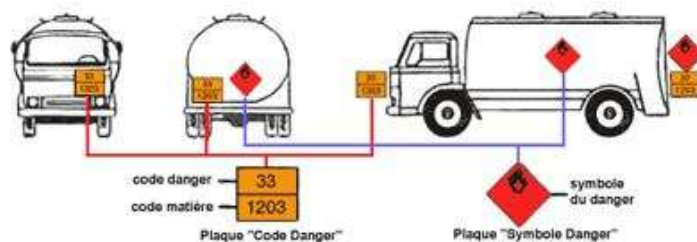
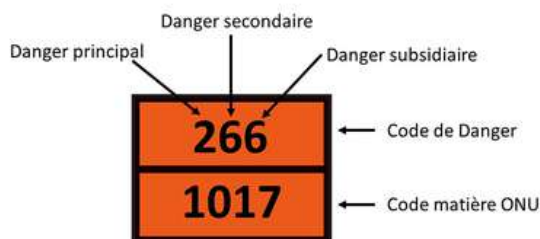
Bien que le trafic des poids lourds soit réglementé sur le territoire de la commune, un risque subsiste en raison du transport de matières dangereuses par voie ferroviaire, notamment sur les lignes Lyon-Trévoux et Lyon-Bourg-en-Bresse.

En ce qui concerne la canalisation de gaz, le groupe NaTran réalise des contrôles systématiques et réguliers de l'état des canalisations pour s'assurer de leur intégrité et détecter tout signe de détérioration ou de fuite.

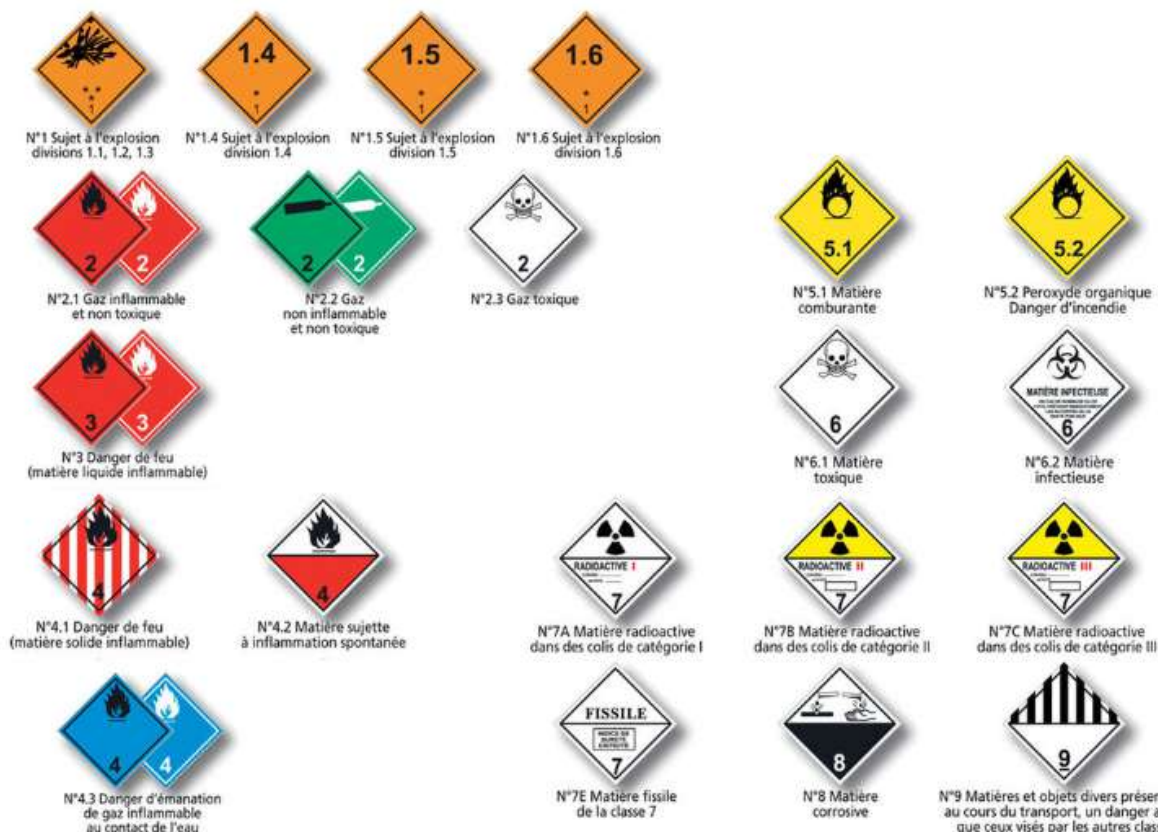
RECONNAITRE LES VÉHICULES TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.

LA PLAQUE CODE DE DANGER



LES PLAQUES SYMBOLE DE DANGER





CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



PENDANT



- Rejoignez un bâtiment en dur le plus proche



- **N'allez pas** chercher les enfants à l'école



- En cas d'irritation des yeux et de la peau, lavez-vous abondamment et si possible changez-vous



- Ne fumez pas, ne provoquez pas d'étincelle



- Fermez toutes les ouvertures, arrêtez ventilation et climatisation et bouchez les entrées d'air

APRÈS



- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



- Une fois le danger écarté, aérez le local de confinement

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Un risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement.

La commune est concernée par ce risque de part sa proximité les sites classés SEVESO : Cotelte et Pyragric situés à Rillieux-la-Pape.

Cependant, Sathonay-Village n'est pas directement inclus dans le périmètre des PPI définis autour des sites.

MESURES DE GESTION DU RISQUE

Des études de dangers, dont le but est d'identifier les risques, évaluer leur probabilité et leurs conséquences, sont réalisées sous la responsabilité de l'exploitant et examinées par les services de l'inspection des installations classées, qui contrôle la sécurité de ces installations.

Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** régit l'urbanisation (existante et future) autour du site industriel.

Le **Plan d'Opération Interne (POI)** élaboré par l'exploitant est destiné à maîtriser les incidents circonscrits à l'enceinte de l'établissement. Face à un risque dépassant les limites de l'établissement.

QUELS EN SONT LES EFFETS ?

On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- Une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression de l'onde de choc) ;
- Un incendie engendrant des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques ;
- La dispersion de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol, provenant d'une fuite de produit (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion.

Le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** est déclenché par la préfecture pour alerter les populations, organiser l'intervention des secours et réglementer la circulation autour du site.





Téléchargez
l'ensemble
des
consignes



CONSIGNES

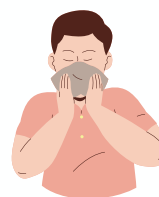
EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL

ALERTE

Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- En cas de gêne respiratoire respirez à travers un linge humide



- Ne fumez pas
- Pas de flamme ni d'étincelle



- Fermez et calfeutrez les volets, les portes, les fenêtres et les ventilations
- Éloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels



- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitée toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

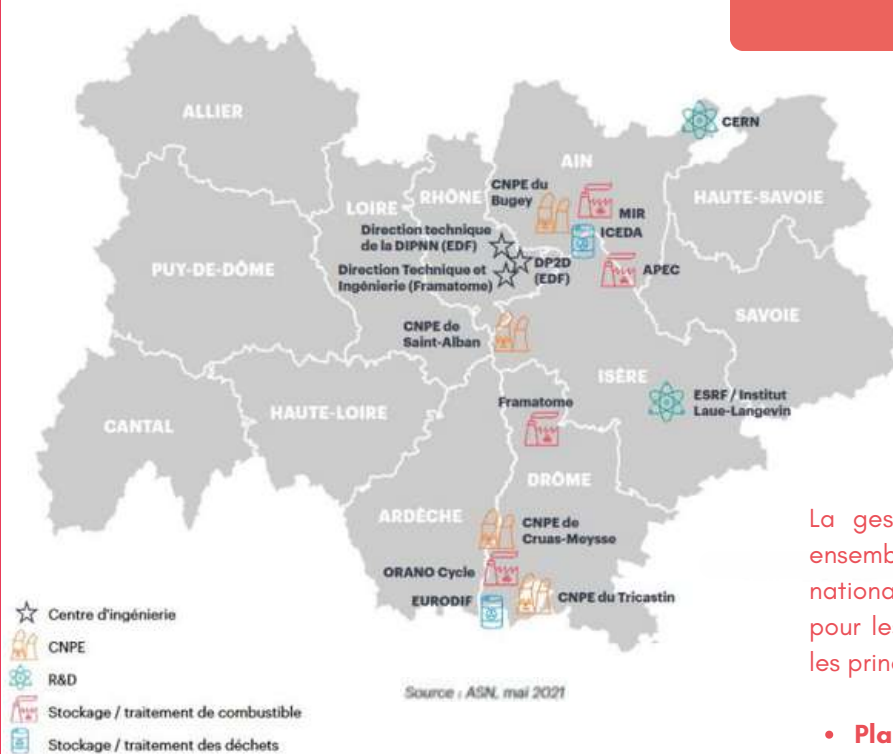
LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque nucléaire est un événement accidentel, susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Bien que la commune de Sathonay-Village **ne se situe pas à proximité immédiate** d'une centrale nucléaire, elle n'est pas pour autant totalement à l'abri d'un risque nucléaire.

En effet, en cas d'accident majeur dans l'un des centres nucléaires de production d'électricité (CNPE) les plus proches, un nuage radioactif pourrait, en fonction des conditions météorologiques, affecter l'ensemble de la population du département. Ce risque, bien que faible, nécessite une vigilance particulière et une bonne information de la population sur les comportements à adopter en cas d'alerte nucléaire.

Carte des installations actives



MESURES DE GESTION DU RISQUE

La gestion du risque nucléaire repose sur un ensemble de mesures coordonnées à l'échelle nationale, départementale et communale, même pour les territoires éloignés d'une centrale. Voici les principales mesures mises en place :

- **Plan ORSEC** (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) : Il permet de coordonner les secours en cas d'accident majeur, incluant un volet spécifique aux risques technologiques comme le nucléaire. **Des comprimés d'iode** seront à la disposition de la population dans les locaux de la mairie et permettront de protéger la thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. La prise des comprimés d'iode se fait sur ordre du préfet. Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement concernés par cette mesure.

EN CAS D'INCIDENT

En cas d'accident, la contamination peut se faire par :

- Exposition externe (source distante, nettoyage par simple lavage)
- Exposition interne (par inhalation, ingestion ou pénétration transcutanée de particules radioactives, par exemple lors du passage du panache radioactif).

L'échelle internationale des événements nucléaires (INES) permet de caractériser ce type d'événements.

- Ceux de niveaux 1 à 3, sans conséquences significatives sur la population et l'environnement, sont qualifiés d'incidents.
- Ceux de niveaux 4 à 7 sont qualifiés d'accidents. Le dernier niveau correspond à un accident dont la gravité est comparable aux catastrophes de Tchernobyl, survenue le 26 avril 1986, ou de Fukushima, le 11 mars 2011.

- **Plans Particuliers d'Intervention (PPI)** : Ces plans organisent la réponse des pouvoirs publics autour des centrales nucléaires. Même si Sathonay-Village n'est pas en zone PPI, des dispositifs plus larges existent à l'échelle départementale.
- **Surveillance radiologique** : Un réseau de balises surveille en continu la radioactivité dans l'air. En cas d'anomalie, une alerte est déclenchée.



Téléchargez
l'ensemble
des
consignes

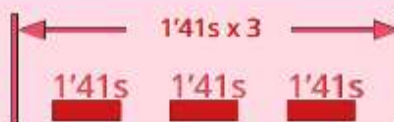


CONSIGNES

EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE

ALERTE

Signal intermittent de
1 minute et 41 secondes



- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



- Restez à l'écoute des consignes des autorités



- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les voitures



- Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet et sauf contre-indication médicale

FIN D'ALERTE

Signal continu de
30 secondes minimum





**QUE FAIRE
EN CAS D'...**

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)

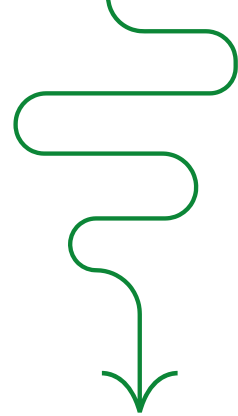


ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



Les risques sanitaires ou humains

4

Les risques sanitaires ou humains	41
Sanitaire	42
Terrorisme	44

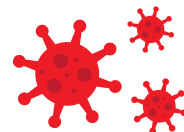
LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La transmission entre individus se fait principalement par voie aérienne ou par contact avec des personnes ou des objets contaminés.

On parle de **pandémie** lorsque l'épidémie s'étend à l'échelle mondiale. Une **épizootie** désigne la propagation d'une maladie touchant un grand nombre d'animaux, d'une même espèce ou de plusieurs, en même temps. Une épidémie ou une épizootie peut survenir à tout moment en France.

EN CAS D'ÉPISODE DE GRIPPE AVIAIRE

- Éviter tout contact avec les oiseaux vivants et morts
- Prévenir la mairie lors de la découverte d'un oiseau mort. Surtout, ne pas le ramasser.



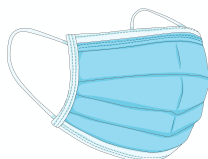
QUE FAIRE EN CAS D'ÉPIDÉMIE ?

- Se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Se protéger les voies respiratoire à l'aide d'un masque.
- En cas de symptômes, prendre contact avec son médecin traitant et faire, si possible, une téléconsultation.
- Se rendre aux urgences seulement si nécessaire.

EN CAS D'ÉPISODE DE PANDÉMIE GRIPPALE

En cas d'épisode de pandémie grippale :

- Se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou utiliser une solution hydro alcoolique
- Se couvrir la bouche et le nez lors d'éternuements et de toux



COVID-19

CORONAVIRUS? POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Se laver très régulièrement les mains

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Tousser ou éternuer dans son coude

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Porter un masque
quand il est obligatoire ou
recommandé**



**Aérer chaque pièce
10 minutes toutes
les heures**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter**

14 mars 2022



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



DÉFINITION

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, ...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

VIGIPIRATE

Vigipirate est le plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale.

Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :

1. Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
2. Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

NIVEAUX

Il dispose de 3 niveaux d'alerte :

1. Vigilance, sécurité renforcée

2. Risque attentat

3. Urgence attentat



Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité





À tout moment, rester vigilant !
 rendez-vous sur : <https://vigilance.gouv.fr>



SOYEZ VIGILANT AU QUOTIDIEN

Appropriiez-vous votre environnement
 et sachez aller lorsque vous êtes
 témoin d'une incertitude.



CYBERVIGILANCE : ADOPTER LES BONS REFLEXES

Conseils et assistance sur :
 ☎ cybermalveillance.gouv.fr

PRÉVENIR, C'EST PROTÉGER

Lorsqu'une combinaison d'indices
 laisse présager d'une radicalisation,
 ☎ stop-djihadisme.gouv.fr

0 800 005 696

Service à appel
gratuit



PRÉPAREZ VOTRE VOYAGE

« conseils aux voyageurs » sur :
 ☎ diplomatie.gouv.fr

Inscription sur le site ARIANE :
 ☎ pastel.diplomatie.gouv.fr/militaires

FORMEZ-VOUS AU SECOURISME

Soyez capable d'alerter les secours,
 procéder à un massage cardiaque
 ou traiter les hémorragies.

☎ <https://gouvernement.fr/risques/se-former-aux-premiers-secours>



17

**POLICE
SECOURS**



112

NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE
EUROPÉEN



114

NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MAINTENANTES

1. S'ÉCHAPPER

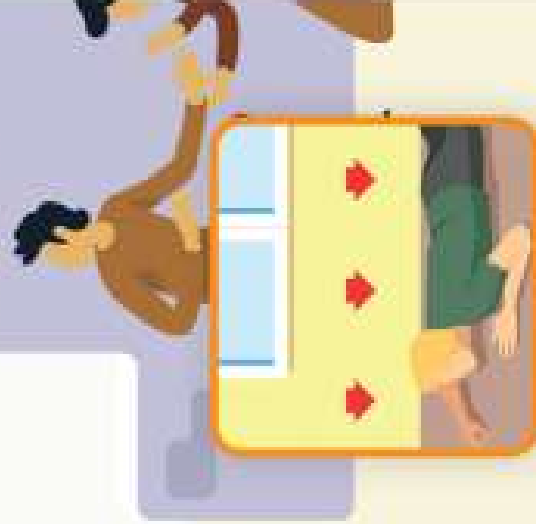


ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courtiez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barriquez-vous
- Éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne riez pas !

4. RÉSISTER

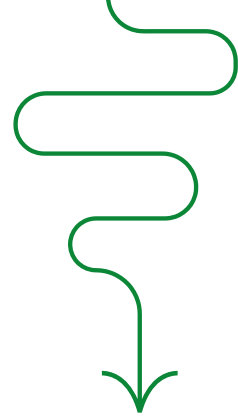


SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentiez de neutraliser le terroriste à plusieurs
- Distraitez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras)



FAIRE FACE ENSEMBLE



Consignes générales

5

Consignes générales	47
PIMS et kit 72h	48
Organisation en cas de crise.....	52
• <i>Etablissements scolaire, petite enfance</i>	
• <i>Assurance</i>	
• <i>Registre des personnes vulnérables</i>	
Numéros utiles et sites internet	67



PIMS

ET KIT 72H

Pour se tenir prêt à faire face aux risques majeurs (inondation, tempête, accident industriel, ...), il est important de se préparer. Le PIMS (**Plan Individuel de Mise en Sécurité**) vous propose une méthode simple, accessible à tous en quelques minutes seulement, en renseignant un document synthétique.

En constituant votre PIMS, vous identifiez les risques qui vous entourent et vous y associez les comportements de sauvegardes appropriés pour être moins vulnérable si un événement survient. Quelques minutes pour être préparé et renforcer sa sécurité et celle de vos proches. Pour savoir comment réaliser votre PIMS vous pouvez télécharger la maquette suivante et vous laisser guider.

**Téléchargez
l'ensemble
des
consignes**



PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

Tous préparés face aux risques

Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes

orages,
tempêtes,
inondations,
incidents industriels,
incendies...

SÉCURITÉ CIVILE
LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS
Sous 06

ALZET MACHOISES
ASSOCIATION
Sous 06

UMA
UNION DES MAIRIES
Sous 06

**association
prévention
MAIF**

LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE

LES NUMÉROS UTILES

	Accident industriel	Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation Évitez toute flamme ou toute étincelle
	Accident nucléaire	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez les fenêtres, portes et aérations Arrêtez la ventilation
	Accident transport de matières dangereuses	Évitez le périmètre Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger Fermez les fenêtres, portes, aérations Arrêtez la ventilation
	Avalanche	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	Éruption volcanique	Abritez-vous dans un bâtiment clos Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres
	Feu de forêt	Quittez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités
	Inondation	Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau Régulez-vous le plus haut possible À la maison, coupez eau, gaz, électricité Reportez ou annulez vos déplacements
	Mouvement de terrain	Évitez le secteur Éloignez-vous des fonds de vallée
	Rupture de barrage	Évitez le périmètre Éloignez-vous des fonds de vallée
	Séisme	Sortez des bâtiments endommagés Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer Utilisez uniquement les escaliers
	Tempête/ Cyclone	Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence Évitez de rester sous un arbre Fermez les portes, fenêtres et volets Évitez de sortir durant l'œil du cyclone.

Respectez les consignes des autorités diffusées à la radio, la télévision, sur les médias sociaux et les sites institutionnels. Restez en lieu sûr jusqu'à ce que les autorités déclarent la fin de l'alerte.

PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sécurité

**Tous préparés
face aux risques**
 Protégez-vous
et protégez vos proches
en quelques minutes



À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants : **114**

Coordonnées à compléter :

Mairie : _____

Assurance : _____

Proches : _____

Autres : _____

JE M'IMPLIQUE

- ▶ Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile
 - ▶ Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours
 - ▶ Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population
 - ▶ Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : www.jeveuxaider.gouv.fr
- Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !**



Illustration et design graphique : www.equipeur.com

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.

Julien MARION

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

**ÊTRE CITOYEN, C'EST AGIR.
VOUS AUSSI, SOYEZ PRÊTS !**



1. JE M'INFORME

sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- Sur internet : www.georisques.gouv.fr
- Après de votre mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)
- Après de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Les sites et réseaux sociaux des services de l'État

Reportez ci-dessous les risques et comportements adaptés à partir de la liste au verso :

► Risque :

► Comportement :

► Risque :

► Comportement :

► Risque :

► Comportement :

► Risque :

► Comportement :

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est :

2. JE ME PRÉPARE

à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu.

- Une radio à piles (avec piles de rechange)
- Des médicaments
- Une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonction, ouvre-boîte...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche (avec des piles de rechange, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Ses lunettes de vue
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6 litres par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches :



3. J'AGIS

en cas d'aléa ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation.

Les vigilances météo

Je surveille l'évolution des vigilances : <https://vigilance.meteofrance.fr>
<https://www.vigicrues.gouv.fr>

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

L'alerte des populations

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

► **FR Alert** qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables.

Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.

Les sirènes SAIP qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

Il faut alors :



ÉVITER DE TÉLÉPHONER afin de libérer les réseaux disponibles pour les secours.



RESTER À L'ABRI n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités.



RESTER À L'ÉCOUTE des consignes des autorités.

Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'État, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

Relevez les stations près de chez vous :

France Inter FM
France Bleu FM
France Info FM

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités



Médicaments



Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)



Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)



Vêtements chauds
et couverture de survie



Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes



Chargeur
de téléphone portable



Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)



Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)



Lunettes de vue
(paire de secours)



Double des clés
de la maison
et de la voiture



Jeux
pour occuper le temps



Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

ORGANISATION EN CAS DE CRISE

La commune de Sathonay-Village dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, document opérationnel qui organise la réponse communale en cas d'événement majeur affectant la population (risques naturels, technologiques ou sanitaires).

Le PCS définit l'organisation des services municipaux, les modalités d'alerte, d'information et de soutien à la population, ainsi que la coordination avec les services de secours et les autorités préfectorales.

En cas de situation grave ou évolutive, le Plan Communal de Sauvegarde sera activé par le Maire. La population sera informée en temps utile par les moyens de communication adaptés.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Les établissements scolaire et petite enfance de la commune disposent d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**. Ce dispositif permet d'assurer la mise à l'abri immédiate des enfants et du personnel en cas d'événement majeur survenant pendant le temps scolaire.

En cas d'activation du PPMS :

- Les enfants sont pris en charge par les équipes éducatives ;
- Les enfants sont mis en sécurité selon des procédures adaptées à la nature du risque ;
- La direction et la municipalité assurent la coordination avec les services de secours.

Il est demandé aux parents de ne pas se rendre à l'école pour récupérer leurs enfants, afin de ne pas gêner l'intervention des secours ni compromettre les mesures de sécurité mises en œuvre.

Les enfants restent sous la responsabilité des équipes pédagogiques jusqu'à la levée de l'alerte.

Les familles seront informées de l'évolution de la situation et des modalités de récupération des enfants.

Tout déplacement vers les établissements scolaires ne devra intervenir que sur instruction expresse de la direction, la municipalité ou des forces de l'ordre.

ASSURANCE EN CAS DE DOMMAGES

Vous pouvez être indemnisé pour un sinistre dû à une catastrophe naturelle ou technologique si vous êtes assuré pour ces risques. Mais pour que l'assureur puisse vous indemniser, il faut qu'un arrêté interministériel reconnaisse l'état de catastrophe naturelle ou technologique.

Pour se faire, les particuliers et les entreprises, victimes d'une catastrophe naturelle (ou technologique), doivent :

- **Déclarer leur sinistre auprès de leur assureur** dans les conditions prévues par leur contrat d'assurance
- **Puis saisir la mairie** afin que celle-ci engage une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour plus d'information : www.service-public.gouv.fr

INSCRIPTION AU REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes âgées, vulnérables ou en situation de handicap sont invitées à se faire connaître auprès du **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** de la commune afin d'être inscrites sur le registre communal des personnes vulnérables.

Pour s'inscrire :

@ mairie@sathonay-village.fr

☎ 04 78 22 10 72



LES MOYENS D'ALERTE DE LA COMMUNE



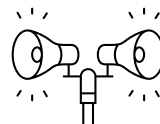
France Alerte



Facebook/Instagram
de la commune



Panneau lumineux
de communication



Corne de brume



Site internet de
la commune



Mégaphone

CONSIGNES GÉNÉRALES



- Ecoutez la radio
FRANCE INTER : 99.8 FM ou 101.1 FM
FRANCE INFO : 103.4 FM ou 105.4 FM



- N'allez pas chercher les
enfants à l'école



- Respectez les
consignes des
autorités



- Ne téléphonez pas
• Libérez les lignes de
secours

NUMÉROS UTILES

Mairie de Sathonay-Village et astreinte

☎ 04 78 22 10 72
☎ 06 72 81 08 25 (astreinte)

Police Municipale

☎ 06 32 90 31 94
☎ 06 15 17 05 01

Gendarmerie

☎ 04 78 23 70 73 (Sathonay-Camp)
☎ 04 78 22 03 02 (Fontaines-sur-Saône)

Centre Anti-Poison de Lyon

☎ 04 72 11 69 11

EDF Urgence électricité

☎ 09 72 67 50 69

GRDF Urgence gaz

☎ 0800 47 33 33

Urgence Eau du Grand Lyon

☎ 09 69 39 69 99

NUMÉROS D'APPELS D'URGENCES

Pompiers

☎ 18

Samu

☎ 15

Police

☎ 17

**Numéro unique d'appel
d'urgence européen**

☎ 112

**Numéro pour personnes
sourdes ou malentendantes**

☎ 114 (SMS)

SITES UTILES

Le site internet de la commune : www.sathonay-village.fr

Facebook de la commune : facebook.com/sathonay.village

Météo-France : meteofrance.com

Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

